

**KAGAME ET SES 40 VOLEURS(dixit F. REYNTJENS)**

Chers Netters,  
 Mesdames, Messieurs de la Presse,  
 Mesdames, Messieurs les Diplomates,  
 Mesdames, Messieurs les Magistats compétents,

Je me permets d'attirer votre attention particulière sur un témoignage (TAP-007) qui fait partie de l'acte d'inculpation par le Tribunal Central d'Instruction N° 4 de la Cour Nationale, Administration de la Justice du Royaume d'Espagne en date du 6 février 2008 qui met en cause directement le Président actuel du Rwanda et ses proches collaborateurs pour les crimes commis dans ce pays.

...

**Ce témoignage circonscrit en 2 pages l'essentiel des explications qu'on peut donner aux massacres interraciales qui ont eu lieu au Rwanda entre le 1 janvier et le 31 décembre 1994**, la période que le statut du Tribunal Pénal International pour le Rwanda a décrété comme la période « criminelle » au Rwanda qui, et une fois mis en place, a justifié, après des investigations supposées « objectives » de différents Procureurs, la poursuite des responsables militaires, politiques, économiques et religieux du Rwanda de l'ethnie HUTU (à l'exception d'un inculpe italo-belge, « journaliste » qui a plaidé coupable).

Je vous invite à découvrir ce témoignage avec moi :

4. [p.59] **Le témoin TAP-007, militaire de profession appartenant à l'ethnie Hutu, réfugié en Ouganda en l'année 1973 et appartenant depuis l'année 1990 à l'organisation politique du Front Patriotique Rwandais - F.P.R. en Ouganda** jusqu'à ce qu'il démissionne de son poste de secrétaire de la logistique du F.P.R. à Jinja/Ouganda en octobre 1993 (quoique décidant de rester membre de l'organisation du F.P.R. afin de ne pas être éliminé, selon ses dires), a exposé au cours de son audition judiciaire sa connaissance étendue des faits criminels perpétrés au Rwanda, et plus particulièrement depuis q'à cette période, en plus de servir l'appareil politique du F.P.R., il servait d'appui de réserve à l'A.P.R. depuis son lieu de résidence en Ouganda à la même époque (concrètement à Jinja).

Le témoin TAP-007 a dit confirmer intégralement lors de l'audition judiciaire -reconnaissant aussi le rapport consigné à toutes ses pages comme sien propre- un document original de témoignage écrit ainsi qu'une copie originale d'une carte remise par ce témoin depuis Cotonou (Bénin) en date du 10 août 1999 et envoyée à la Commission de l'ONU chargée d'enquêter sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le drame rwandais, documents qui correspondent avec chacun des documents originaux déposés - selon ce qu'il a pu démontrer- en enveloppe fermée devant le Notaire de Barcelone D. Lorenzo P. Valverde Garcia, sous le numéro 35 de son protocole en date du 13 juin 2003.

**Le témoin TAP-007 était d'une importance stratégique pour l'A.P.R./F.P.R. parce qu'il s'agissait d'un militaire de l'opposition à partir de l'extérieur du Rwanda contre le Président de l'époque Habyarimana**, tout en conservant de bonnes relations et des contacts avec les membres des Forces Armées Rwandaises - F.A.R. à l'intérieur du pays. **Au cours de l'année 1990, il a fait connaissance avec les futurs officiels de l'A.P.R. qui étaient à ce moment membres de la National Resistance Army - N.R.A. (l'armée de**

**l'Ouganda), comme par exemple Wilson Rutayisire, Alphonse Furuma, Frank Mugambaje et Joseph Karemera.**

Selon les explications du témoin, déjà depuis le début, les membres de l'A.P.R./F.P.R. lui demandèrent de faire des efforts pour contacter les militaires su Rwanda afin de les attirer aux propres objectifs de l'organisation, tentant de faire oublier que deux années auparavant, soit vers 1988, l'A.P.R./F.P.R. naissante avait assassiné au moins un militaire Hutu. Il a expliqué les débuts de la guerre d'octobre [p.60] 1990 de manière plus complémentaire que le témoin TAP-003, témoignant que le général major Fred Rwigyema (qu'il a identifié comme le commandant en second de la N.R.A. et vice ministre de la Défense de l'Ouganda sous les ordres de Museveni ; et à quel moment de la guerre il était Président de l'A.P.R. et du F.P.R.) voulait éviter au maximum les victimes civiles. De manière complémentaire au témoin TAP-003, il a expliqué que, une fois mort, Rwigyema fut remplacé par Paul Kagame comme Chef du Haut Commandement militaire de l'A.P.R., tandis que le colonel Alexis Kanyarengwe (militaire Hutu de l'A.P.R. comme le témoin TAP-007, actuellement décédé) occupait le poste de Président de l'organisation politique F.P.R. **Le témoin TAP-007 a dit avoir commencé à recevoir en Ouganda des informations relatives aux massacres de population civile parmi les populations conquises, commençant à découvrir un A.P.R./F.P.R. différent de ce qu'il avait imaginé, utilisant l'image des deux faces de la monnaie.**

Plus tard, en août 1992, alors qu'il assistait à une réunion au Quartier Général situé à Mulindi (Rwanda), il a constaté que le F.P.R. ne souhaitait pas rechercher la paix, selon les propres paroles prononcées par Paul Kagame, affirmant utiliser les négociations de paix pour tirer profit de ses avantages, dans des buts strictement militaires, orientés dès le début sur la prise du pouvoir par la force. Ayant constaté comme témoin direct que, depuis le poste frontière de Gatuna jusqu'à Mulindi (poste frontière au nord du Rwanda avec l'Ouganda, les deux localités étant situées au nord de Byumba et Cyumba) **toutes les localités par lesquelles il passait étaient complètement vidées de populations civiles (maisons abandonnées, champs non cultivés, absence de bétail), et il confirma comme témoin oculaire les consignes politico-militaires qu'il a entendues dans ce Quartier Général de Mulindi.**

Le témoin TAP-007, lors de son retour en Ouganda, choisit de comparer ses appréciations avec des gens en qui il considérait avoir confiance, entre autres Murefru Leonard, le beau-père de Paul Kagame. Le témoin TAP-007 a confirmé lors de son audition militaire que le beau-père de Paul Kagame l'avait informé de toutes les stratégies élaborées par le FPR afin de s'assurer une victoire militaire, disant carrément que « Kagame ne peut pas travailler avec Habyarimana ; il fallait que l'un des deux (Kagame ou Habyarimana) **doive mourir...** », révélant les lignes de base de l'époque des stratégies politico-militaires de l'A.P.R./F.P.R., **stratégies** qu'il [p.61] a confirmé et détaillé lors de l'audition judiciaire et qui se trouvaient contenues dans le document notarial prémentionné, et **dont les principes de base peuvent se présenter de la manière suivante :**

- **Stratégie adoptée sur le plan militaire :** former des cadres politico-militaires pour les envoyer sur le terrain dans le but de **véhiculer l'idéologie du F.P.R. chez les Tutsi à moitié convaincus (entornos) ; infiltrer des petits groupes de 6 à 10 personnes avec une formation militaire spécialisée sur tout le territoire rwandais dans le but de perpétrer des actions terroristes planifiées en cascade contre la population, semer la panique, le chaos et le désordre afin d'obtenir un pays ingouvernable ; infiltrer aussi en secret de petites brigades de militaires préparés à agir au jour « J » ; rassembler le maximum d'équipement militaire.**

- **Stratégie adoptée sur le plan politique** : diaboliser le régime de Habyarimana ; provoquer la colère des Hutu en massacrant leurs congénères (plus particulièrement, tuer les leaders politiques Hutu en attribuant la responsabilité au régime Habyarimana et à son parti, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement - M.R.N.D.) ; éveiller et exploiter la haine interethnique Hutu-Tutsi ; camoufler l'identité ethnique du F.P.R. en recrutant des Hutu et rechercher un Hutu populaire pour le placer à la tête du mouvement politico-militaire du F.P.R. dans le but de créer l'image d'un mouvement fédérateur ; infiltrer tous les partis politiques et mouvements de jeunesse ; calomnier l'Eglise Catholique qui prêche en faveur de l'égalité des hommes et qui a contribué à l'éducation des masses populaires ; liquider les prêtres Hutu ; terroriser les missionnaires et religieux catholiques pour qu'ils abandonnent le Rwanda et assassiner les vieux missionnaires qui connaissent l'histoire du Rwanda et ceux qu'ils considèrent comme responsable de la perte du pouvoir après des siècles de domination Tutsi ; menacer les troupes étrangères et manipuler la MINUAR.

- **Stratégie adoptée sur le plan diplomatique et médiatique** : infiltrer les missions diplomatiques étrangères accréditées à Kigali dans le but de filtrer les informations préalablement élaborées par la tête pensante du F.P.R./A.P.R. ; informer les missions diplomatiques de toutes les actions criminelles perpétrées par le même A.P.R./F.P.R et [p.62] en attribuer la responsabilité aux extrémistes Interahamwe ; mettre en fonction une station de radiodiffusion pour véhiculer l'idéologie du mouvement politico-militaire de l'A.P.R./F.P.R., diabolisant le régime de Habyarimana et son parti MRND, rompre l'unité en exacerbant un ethnisme destructeur contre les Hutu, le régionalisme et les haines entre partis politiques... (cette radio fut appelée « Radio Muhabura » et fut dirigée par un extrémiste Tutsi, le commandant Shabani Ruta -qui sera identifié plus avant comme étant le major Rutayisire Wilson-, une radio qui eut pour contre effet la création en réaction de la Radio des extrémistes Hutu, connue comme étant la Radio Télévision des Mille Collines - RTL- et conçue pour faire le contrepoids en chemin inverse de « Radio Muhabura » et fomenter la haine ethnique contre les Tutsi).

Le témoin TAP-007 fut particulièrement explicite en relation avec les intentions de l'A.P.R./F.P.R. d'attaquer les membres de l'Eglise Catholique et plus spécialement les missionnaires qui avaient consacré de nombreuses années à servir le pays, institution à qui les membres de l'A.P.R./F.P.R. attribuent la responsabilité de la perte du pouvoir en l'année 1959 après des siècles d'exercice quasi exclusif du pouvoir, fait que l'on peut vérifier ultérieurement dans les faits criminels qui se succédèrent dans le pays contre les prêtres et les missionnaires, tant rwandais qu'étrangers, ainsi que le confirmeront et le détailleront aussi plus tard les témoins TAP-043 et TAP-002. Le beau-père de Paul Kagame a illustré sur un diagramme pour le témoin TAP-007 qu'il fallait procéder à l'élimination des trois « P », référés dans son témoignage écrit, et qui, de manière univoque, faisait référence aux actions de prise de contrôle contre l'Eglise et ses membres spécifiques ou symboliques. Le témoin TAP-007 a fait une référence explicite à des religieux rwandais et étrangers, dont il savait qu'ils furent assassinés, donnant comme exemple l'archevêque Mgr Nsengiyumva et les autres évêques, prêtres et religieux (crime au sujet duquel les témoins TAP-004 et TAP-002 ont apporté non seulement les faits, mais aussi les responsables directs, ainsi qu'il sera mentionné plus avant), Isidro Uzcudun (crime au sujet duquel le témoin TAP-038 rapporta non seulement les faits, mais aussi les responsables principaux), Joaquim Vallmajo (crime au sujet duquel les témoins TAP-002 et TAP-043 ont rapporté non seulement les faits, mais aussi les responsables [p.63] principaux), le prêtre canadien

Claude Simard, le prêtre croate Vijeko et la religieuse belge Griet Bosmans.

Le témoin TAP-007 a fait référence explicite aux attaques de l'A.P.R./F.P.R. en février 1993, à Byumba et Ruhengeri (au sujet de quoi le témoin TAP-043 fit ultérieurement ample référence, en étant présent dans une des unités qui opéra l'attaque contre Byumba), coïncidant avec le témoin TAP-003 dans la reconnaissance de ce qu'il qualifia d'authentique boucherie humaine dans les massacres de Nyacyonga, une fois que la population civile fut regroupée en cet endroit.

Avant de donner sa démission comme logisticien du F.P.R. en Ouganda en octobre 1993, le témoin TAP-007 a comparé avec diverses personnes la situation au Rwanda, les massacres connus, la réalité de l'A.P.R./F.P.R., détaillant entre autres une conversation qu'il eut avec Rutayisire Wilson (en ce moment chef de la radio de l'A.P.R. « Radio Muhabura »), où en s'interrogeant sur les massacres de la population civile, il lui fut répondu que cela ressortait de la « même sagesse de Kayumba Nyamwasa et de Paul Kagame », ce qui signifie que le massacre de la population civile faisait partie de la politique officielle quoique discrète du F.P.R. et de ses dirigeants.

Ensuite, le témoin TAP-007 a fait référence dans son témoignage aux révélations du militaire de l'A.P.R., Lizinde Théoneste, et du major Furuma.

Lizinde Théoneste fut un militaire de l'A.P.R. de l'ethnie Hutu qui fut libéré par l'A.P.R. de son emprisonnement à Ruhengeri, afin de pouvoir l'incorporer parmi ses cadres, au point de l'inclure comme un des rares membres Hutu du High Command (Haut Commandement Militaire) et de l'avoir assassiné ultérieurement lors de son exil, de la même manière que l'ancien ministre de l'Intérieur du F.P.R., Seth Sendashonga (lui aussi de l'ethnie Hutu), apparemment par un commando spécial de l'A.P.R. (External Security Operations - E.S.O., sous le commandement de Jack Nziza, ainsi que le révéla le témoin TAP-002 dans son témoignage dont nous ferons connaissance ultérieurement), tous deux considérés comme « ennemis ». e même que les témoins TAP-003, TAP-043 ou TAP-002, Théoneste Lizinde a fait part à TAP-007 avant de fuir en décembre 1995, qu'il avait entendu Paul Kagame ordonner personnellement les massacres de civils à partir des appareils de télécommunication de l'A.P.R. [p.64], disant littéralement « Débarrassez ces imbéciles ». Théoneste Lizinde a également confirmé au témoin TAP-007 que Paul Kagame avait ordonné personnellement l'assassinat des évêques, prêtres et religieuses à Kabgayi, Gakurazo en 1994 (ce qui coïncide avec les témoins TAP-003, TAP-043 et TAP-002).

Le témoin TAP-007 a ensuite signalé les personnes qui, selon ce qu'il sait des faits en question, sont responsables de crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, se concentrant sur les plus communs : Paul Kagame, Kayumba Nyamwasa, Charles Kayonga, James Kabarebe et Fred Ibingira.

Ce témoignage corroboré avec des dizaines d'autres et vérifications faites sur le terrain par les survivants, mais surtout par la disparition et la mort effective de centaines de milliers de citoyens Rwandais, nous permet de dire, sans risque de nous tromper :

1. **le FPR/APR de KAGAME ET SES 40 VOLEURS** ont recruté des opposants hutu pour servir leur ambition de reprendre le pouvoir par les armes au Rwanda, perdu suite à une révolution sociale en 1959.
2. **le FPR/APR de KAGAME ET SES 40 VOLEURS** ont préparé, planifié et exécuté les massacres de la population civile rwandaise.

3. le FPR/APR de KAGAME ET SES 40 VOLEURS ont organisé, planifié et perpétré un « génocide contre la nation rwandaise » et un « génocide contre l'église catholique » les différents témoignages ne permettant plus de douter sur l'intention de commettre ces crimes.
4. le FPR/APR de KAGAME ET SES 40 VOLEURS ont manipulé l'opinion publique mondiale, les missions diplomatiques et la MINUAR selon un plan bien établi depuis 1990.
5. le FPR/APR de KAGAME ET SES 40 VOLEURS ont eu comme base pour exécuter leurs plans machiavéliques qui ont coûté la vie à 1.000.000 de personnes en 3 mois l'UGANDA de MUSEVENI ;

Il reste à ajouter à ces constatations qu'il ne fait aucun doute pour la justice française et Espagnole que le FPR/APR de KAGAME ET SES 40 VOLEURS sont les auteurs de l'attentat du 6 avril 1994, qui a déclenché ses massacres, selon l'aveu même du Procureur auprès du Tribunal Pénal International pour le Rwanda.

*Enfin, cette enquête précise et détaillée, exécutée par la justice Espagnole permet de dire que « le génocide des tutsi » perpétré par l'ancien régime du Président Habyarimana, est une supercherie et tromperie de l'opinion publique mondiale pour accuser exclusivement les perdants de la guerre civile au Rwanda et surtout, mettre hors cause la responsabilité directe des représentants de la communauté internationale dans les événements dramatiques du Rwanda en 1994, préparés par le FPR/APR de KAGAME ET SES 40 VOLEURS depuis le 1 octobre 1990, date de l'invasion du Rwanda par une partie d'une armée étrangère.*

A mon avis, et dans l'intérêt de la Vérité et de la Justice, il y a lieu de corriger vos analyses erronées depuis 14 ans, dues à la manipulation et la corruption de ceux qui ont été désignés pour faire « justice »

Bruxelles, le 25 février 2008

Luc DE TEMMERMAN  
JURISTE